



COMITE SYNDICAL

PRÉFECTURE des ARDENNES

26 JUIN 2008

ARRIVÉE

DELIBERATION N°08-30

L'an deux mille huit,
Le 4 juin, à Châlons en Champagne

| Date de convocation | 22 mai 2008 |
|------------------------|---------------|
| Nombre de délégués : | |
| + Titulaires | 34 titulaires |
| + Suppléants | 34 suppléants |
| + Présents | 25 |
| + vote par procuration | 1 |

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Bernard ADAM, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Françoise CHARLIER, M. Olivier GUCKERT, M. André JANNOT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bernard PIERQUIN, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU (qui a un pouvoir de M. Philippe Martin), M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Demande d'intervention de la commune de TROUSSEY

Située en bordure immédiate de la Meuse, la commune de Troussey, est naturellement particulièrement exposée au risque inondation. Cette exposition naturelle est par ailleurs renforcée par la présence d'un certain nombre d'obstacles à l'écoulement. Au regard des témoignages des riverains, la situation semble avoir empiré du fait des derniers aménagements réalisés, les niveaux de crue ayant augmenté au niveau du village alors qu'ils sont restés sensiblement identiques dans les villages situés à l'amont et à l'aval immédiat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JANNOT et en avoir débattu,

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité (moins une voix pour), :

- refuse la maîtrise d'ouvrage du projet de la commune de Troussey,
- confirme l'accompagnement technique des services de l'EPAMA auprès de la commune dans cette opération.

Le Président,

Jacques JEANTEUR